



Assemblée Générale Extraordinaire de l'AITB

Louveciennes, le 26 novembre 2011

Présents :

Le bureau de l'AITB:

- **Patrick DIAMANT-BERGER** : Président de l'AITB
- **Jean-Marc ROUQUEROL** : Vice-Président de l'AITB
- **Serge ROBIN** : Secrétaire Général de l'AITB (élu durant l'AGE)
- **Nadia JLIDA** : Secrétaire Générale Adjointe de l'AITB (élue durant l'AGE)
- **Marie CHA** : Trésorière de l'AITB (élue durant l'AGE)
- **Steve BRIERE** : Trésorier Adjoint de l'AITB (élu durant l'AGE)

Les Présidents ou représentants des AITB Régionales :

- **Mohamed BOUGATAYA** : Président de l'AITB ALSACE (en création)
- **Serge ROBIN** : Président de l'AITB AQUITAINE
- **Thierry JEGO** : Trésorier de l'AITB BRETAGNE
- **Stéphane PEKMEZ** : Président de l'AITB CENTRE
- **Gérard MARION** : Président de l'AITB FRANCHE COMTE
- **Steve BRIERE** : Président de l'AITB ILE-DE-FRANCE
- **Florence PALLEZ** : Présidente de l'AITB LANGUEDOC ROUSSILLON
- **Salvatore FURNARI** : Président de l'AITB LORRAINE CHAMPAGNE
- **Jean-Marc ROUQUEROL** : Président de l'AITB MARSEILLE PROVENCE CORSE
- **Béatrice DJA DAOUADJI** : Présidente de l'AITB MIDI PYRENEES
- **Valérie DANJOU** : Présidente de l'AITB NORD PICARDIE
- **Bruno DELALANDE** : Président de l'AITB PAYS DE LOIRE
- **Sabrina D'ISANTO** : Présidente de l'AITB RHONE ALPES AUVERGNE

Autres administrateurs

- **Mehdi MESROUR** : Administrateur - Webmaster (élu durant l'AGE)
- **Magali ROUTHE** : Administratrice - Annuaire (élue durant l'AGE)
- **Frédéric BOULEY** : Administrateur - Web Conférence (élu durant l'AGE)
- **Sophie RIBAUD** : Administratrice - Partenariats
- **Jean-Claude THOMAS** : Administrateur – Représentant du CFPB
- **Jean-Pierre SANDOR** : Administrateur - (élu durant l'AGE)

Les membres des équipes de l'AITB :

- **Xavier HOREM** : Pilotage nouveau site internet

Les invités :

- **Eliseo SAINZ** : Diplômé ITB, Promotion 1953.
- **Fabrice WILTHIEN** : Société Netanswer
- **Ahlem Ben ZINE EL ABIDINE**: Présidente de l'Association Tunisienne des diplômés de l'ITB de Paris – ATD.ITB.

Absents :

- **Bernard SAURY** (AITB Côte d'Azur Monaco), **Régine SOLIS (AITB Martinique)**, **Eric FRELICOT (AITB Réunion)**, **Yannick PERRET (AITB Polynésie)**, **AITB Limousin**, **AITB Var**, **AITB Normandie**, **AITB Guadeloupe**.

9h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Tour de table, chaque participant se présente brièvement.

Le Président introduit la journée par une présentation de l'ordre du jour, et une énumération des différents dossiers qui ont été ouverts en 2011.

Parmi ces derniers, l'accent est mis en particulier sur ;

- le projet annuaire, avec de beaux témoignages et des anecdotes
- le projet de refonte du site internet, pour lequel une présentation du nouveau site sera faite pendant la journée
- le projet web-conférence, avec une première conférence déjà en ligne.

Chaque Président d'AITB régionale dresse un état de la situation, et les perspectives.

AITB ALSACE : le bureau en cours de constitution, suite à la création récente de cette AITB régionale.

A noter, une spécificité juridique au plan local en référence à la loi de 1905, qui oblige les associations à avoir un bureau constitué d'au moins 7 personnes.

AITB AQUITAINE : Le bureau est constitué des 4 personnes historiques. Après une période de deux années pendant laquelle l'AITB régionale a cessé ses activités, du fait essentiellement du manque de relais au plan national, l'équipe est décidée à repartir de plus belle. 11 adhérents.

Une conférence-débat est prévue par trimestre, dont une dans la continuité de la soirée « remise des diplômes » prévue le 08 février.

Par ailleurs, des soirées purement festives (restaurant, bowling, visites de sites ...) sont en perspectives, sur le modèle de ce qui s'est pratiqué précédemment.

Le bureau est très favorable à la présence d'un étudiant de chaque année en son conseil. Des démarches prospectives en ce sens vont être très prochainement entamées.

AITB BRETAGNE : L'association a été créée le 1 mars 2011. Intervention de Thierry JEGO, trésorier, originaire de Lorient et qui réside actuellement en Ile-de-France. Le lancement est difficile. Démission de la secrétaire générale.. Fort espoir grâce à l'annuaire, pour trouver des adhérents, et renforcer le bureau

Actuellement l'AITB Bretagne comptabilise 4 adhérents.

AITB CENTRE : Pas d'activités particulières. Entre 30 et 40 adhérents.

AITB FRANCHE COMTE : L'association a été créée en 2002. Volonté du Président de céder sa place. A priori, la personne est trouvée.

Des difficultés sont aujourd'hui rencontrées localement au niveau de la communication d'informations, et des échanges éventuelles avec les RH des banques.

AITB IDF : En 2011, Il y eut quelques conférences sur des thèmes bancaires économiques ou de management. Dans deux semaines, une conférence sera organisée sur l'investissement socialement responsable.

Un questionnaire a été diffusé récemment auprès des adhérents afin d'évaluer les manifestations organisées par l'AITB, et de recueillir des idées de soirées.

En 2012, les thèmes des conférences seront plus variés. Ces dernières pourront être amenées à être parfois sur le format de tables rondes sur des sujets plus spécialisés.

Le nombre d'adhérents a légèrement baissé par rapport à l'an passé (193 Adhérents)

AITB LANGUEDOC ROUSSILLON : L'association est réactivée depuis le début du mois de novembre. De fait, le bureau est à constituer. Il est observé un nombre important de diplômés sur Perpignan, ce qui peut paraître loin géographiquement vis à vis de Montpellier. Une réflexion est à mener à l'appui de la sortie de l'annuaire et de la refonte du site internet quant à l'opportunité de revoir le découpage géographique et les rattachements afférents.

AITB LORRAINE CHAMPAGNE : L'association était en sommeil depuis 16 années. La prise de contact s'est faite par l'intermédiaire du site communautaire Viadéo.

Le bureau est constitué de 8 personnes, dont un étudiant, 4 intervenants ITB, et 3 autres intervenants au sein du CFPB.

Il est à noter une très forte implication des partenaires locaux, dont Salvatore FURNARI tient à souligner la nécessité et les bienfaits, notamment en terme logistique (prêts de salles de réunion par exemple). Des remerciements sont adressés au CFPB, à la Maison de la Finance, à l'Association des professionnels de la finance, à la CCI Lorraine.

200 diplômés - 71 adhérents hors étudiants après deux mois d'existence.

La première soirée est programmée pour le 29 novembre 2011, au cours de laquelle sera faite la présentation du bureau et les activités à venir, ainsi que la distribution de l'annuaire.

AITB MARSEILLE PROVENCE CORSE: Le bureau est composé essentiellement de trois personnes. A noter, une belle collaboration de la délégation régionale du CFPB dont Jean-Marc ROUQUEROL tient à souligner la nécessité et les bienfaits.

Les activités se limitent jusqu'à ce jour à la soirée « Remise des diplômes » et une conférence.

20 cotisants.

Objectifs 2012 : 51 cotisants.

AITB MARTINIQUE : L'association était jusqu'à présent en sommeil. Le bureau est en cours de constitution, suite à la prise de contact avec Régis SOLIS, diplômée résidente martiniquaise, qui s'est manifestée auprès de l'AITB à l'occasion de la mise à jour de l'annuaire.

AITB MIDI-PYRENEES :Nouvelle Présidente depuis juillet 2011.

Depuis le 16 septembre, un nouveau bureau est constitué de 8 personnes, dont Lindo Mendes, délégué régional du CFPB, en tant que secrétaire adjoint.

Une soirée remise des diplômes a été organisée en mars 2011.

La prochaine manifestation sera une conférence de Dominique Chatsel, ancien Président de la Banque Courtois, et portera sur l'évolution de carrière avec l'ITB. Cette conférence se tiendra le 6 décembre et sera enregistrée en web-conférence. A ce jour 274 réservations enregistrées.

Le Bureau regrette le faible nombre de cotisants (35) eu égard au nombre de réservations, mais espère bien pouvoir enregistrer de nombreuses cotisations avec les prochaines manifestations et la sortie de l'annuaire + refonte du site internet.

Pour 2012, plusieurs événements sont prévus, dont une manifestation exceptionnelle avec la rencontre des joueurs du Stade Toulousain au cours de leur entraînement + un repas.

Une autre manifestation d'exception est par ailleurs à l'étude avec une conférence animée par un DAF de la société EADS-Airbus.

L'année 2012 devrait être également l'année de lancement d'un périodique sur l'actualité économique locale. La recherche de partenariats est en cours. D'ores et déjà une personne est trouvée pour la partie rédaction et publication.

AITB NORD PICARDIE : Le bureau est créé depuis le printemps, et est composé de 4 personnes.

Une soirée rencontre a été organisée en novembre avec la participation du CFPB.

800 diplômés. 5 voire 10 adhérents, à confirmer auprès de l'AITB.

A ce jour, les soirées envisagées sont plus sur des thématiques festives et conviviales (dîners) que sur des sujets bancaires précisément.

AITB PAYS DE LOIRE : L'activité de l'association reprend. Un changement de nom est prévu prochainement en raison de la création de l'AITB Bretagne. Le nouveau bureau est en cours de constitution.

AITB POLYNESIE : L'association fait bien partie de la Fédération AITB depuis sa création en 2001, mais les contacts n'ont sans doute jamais eu lieu avec la Fédération ((En raison probablement de l'éloignement géographique et des 12 heures de décalage horaire).

Cette AITB dispose de son propre site internet,et fait état d'une, activité assez soutenue.

Uneréflexion Sera à mener avec les dirigeants de cette association pour évoquer les relations AITB/Fédération : site de l'AITB, mise à disposition de l'annuaire, logo AITB, participation financière...)

AITB RHONE ALPES AUVERGNE : Le bureau est constitué de 14 personnes. Bien consciente que le nombre est important, voire trop important, la présidente nous informe que ce dernier devrait être revu à la baisse, à l'occasion de la prochaine AG.

Une conférence est prévue dans les semaines à venir sur le thème de la Loi de Finances.

Il est souligné l'importance, et les bienfaits de la forte collaboration du CFPB dans les actions entreprises.

Sur 2012, sont d'ores et déjà programmées, la visite de l'un des plus villages de France suivi d'un dîner, et une soirée œnologie. La mise en place d'un tutorat auprès des étudiants est par ailleurs étudiée.

Une enquête a été menée auprès d'un large public composé des cotisants et des personnes qui ont répondu à la mise à jour des coordonnées dans l'annuaire. Il en ressort un besoin et un désir important de la constitution d'un réseau.

60 cotisants, contre 32 en 2010.

AITB VAR : L'association est en sommeil. Le bureau de l'AITB mènera une réflexion en cours d'année, quant à la nécessité du maintien de son existence eu égard à la taille et l'absence de délégation CFPB sur Toulon.

Patrick Diamant-Berger conclut ce tour de table, en soulignant l'importance du partenariat avec le CFPB, dont il a pu relever plusieurs témoignages. Il est constaté par ailleurs une vraie dynamique qui semble s'amplifier au fil des mois, et qui laisse augurer une belle année à venir pour l'AITB, à l'occasion de la sortie de l'annuaire et de la refonte du site internet. AITB et CFPB/ITB une vraie coopération effective dans les faits et sur le terrain.

Jean-Claude THOMAS prend la parole. Il adresse ses félicitations aux équipes de l'AITB pour la dynamique, et les investissements réalisés au plan humains et matériels.

Il rappelle l'engagement du CFPB pour favoriser les activités de l'AITB tant en régions, qu'au plan national. En interne, chaque délégué a reçu une information en ce sens, que cela soit pour la mise à disposition de locaux, de listes, ou d'aides logistiques pour l'organisation de manifestations.

Jean-Claude THOMAS, rappelle par ailleurs que le CFPB peut être sollicité pour prospecter des personnes susceptibles de relancer une AITB régionale « en sommeil », sur le modèle de ce qui s'est pratiqué avec l'AITB Midi-Pyrénées, grâce au recours du délégué régional du CFPB de Toulouse.

Enfin, Jean-Claude Thomas conclut son intervention, par l'énumération des dates d'ores et déjà fixées pour les événements « remises des diplômes ». Il insiste sur le fait que ces soirées des lauréats sont un des objectifs affichés avec la réforme de l'ITB.

Présentation de l'avancée des dossiers majeurs pour la reconquête d'adhérents

- **L'annuaire**

Patrick Diamant-Berger fait un bilan du travail accompli.

2500 exemplaires sont imprimés. Cela représente de fait un potentiel de 2500 adhérents cotisants, mais moins dans la réalité, du fait des contreparties négociées avec les partenariats et annonceurs.

Il reste in fine 2000 à 2200 exemplaires disponibles pour les adhérents et futurs adhérents.

L'équipe qui a été chargé du projet « Annuaire » prend la parole et relate les dispositions et l'organisation qui ont été mises en place.

Le travail de mise à jour des données a été particulièrement fastidieux, en raison de la volumétrie et de la faible qualification originelle des coordonnées des diplômés.

Face à ce défi, l'équipe s'est répartie par régions/ associations afin d'organiser le travail.

Un peu plus de 3000 diplômés ont été ajoutés par rapport au fichier source. Au global l'annuaire comporte 24 657 diplômés.

L'équipe a bien conscience que le résultat n'est et ne peut être parfait eu égard au travail colossal, et la période de rattrapage qu'il représente, puisque la dernière publication de l'annuaire est de 1999.

Au niveau budgétaire, le financement de l'annuaire a été obtenu par le recours à des insertions publicitaires. Le ciblage des annonceurs s'est orienté vers les principales banques françaises et étrangères et d'autres partenaires de différents secteurs (éditions professionnelles, cabinets de recrutement...).

La démarche prospective a été réalisée à l'appui d'une grille tarifaire qui permettait de mettre en avant la gamme de prix en fonction de la taille de l'insertion et l'emplacement.

Au global, 47 443 euros ont été collectés grâce à 10 annonceurs.

A noter, la présence d'une annonce « Revue Banque », en échange d'une insertion publicitaire de l'AITB dans le prochain double numéro de décembre 2011. Une mise à disposition gratuite de 500 exemplaires est par ailleurs attribuée à l'AITB, qui les offrira aux premiers cotisants lors de leur adhésion.

Patrick Diamant-Berger insiste sur un point essentiel qui a été mis en avant lors des démarches prospectives auprès des annonceurs, et l'état d'esprit avec lequel l'AITB a contractualisé ses partenariats financiers. Le fichier des diplômés est exclusivement mis à disposition des partenaires ayant contribué financièrement à l'édition de l'annuaire et à la création du nouveau site internet.. Les AITB régionales ne peuvent donc pas donner accès ou céder le fichier des diplômés auprès d'autres partenaires potentiels.

Au-delà de ces partenaires identifiés ; seuls les diplômés cotisants et maîtres de conférences ITB adhérents peuvent obtenir l'annuaire.

- **Un nouveau site internet**

Xavier HOREM, responsable de la refonte du site www.aitb.asso.fr, intervient pour présenter les objectifs de la démarche. Le site internet a vocation à être « la vitrine », la « porte d'entrée » de l'AITB.

Il sera un vecteur de communication fort, permettant par ailleurs de faciliter la mise en réseau, et la communication entre les AITB régionales et leurs adhérents, mais aussi entre les AITB régionales elles-mêmes.

La mise en ligne se fera par deux étapes.

La première, à compter du 15 décembre, permettra aux AITB régionales de communiquer et d'être informées des événements au plan national et local, de permettre les adhésions en ligne, un accès sécurisé aux web-conférences, et à l'annuaire en ligne.

Dans un second temps, il sera également possible d'accéder à des offres d'emplois.

A l'issue de l'étude de devis de 4 prestataires, et de l'audition en septembre des deux les plus expérimentées Netanswer a été choisi pour son sérieux, ses références, la qualité de son offre et sa proposition tarifaire correcte.

Fabrice WILTHIEN directeur de la société Netanswer, concepteur et hébergeur du site, prend la parole pour présenter son entreprise. Cette dernière a été créée il y a 8 ans, et compte à ce jour un effectif de 15 personnes. L'activité de Netanswer est spécialisée dans la création, l'hébergement, la maintenance de sites internet pour les associations d'écoles et de diplômés. Elle compte notamment comme client l'association des diplômés de Sciences-Po, d'HEC, des Ponts et également celle du CESB.

Messieurs Wilthien et Horem procèdent à une présentation du site devant l'assemblée.

L'ensemble des participants expriment de manière générale leur satisfaction vis-à-vis de cette refonte du site.

Une formation à destination de l'ensemble des Présidents d'AITB régionales, et prévue prochainement par l'intermédiaire de vidéoconférences Skype. Ces derniers pourront ainsi s'approprier l'outil et piloter eux-mêmes la communication événementielle de leur AITB régionale.

Témoignage d'un diplômé de la promotion 1953

Un moment émouvant et anecdotique ponctue le début d'après-midi, par la venue de M Eliseo SAINZ, promotion 1953, qui nous livre son témoignage des débuts de la formation de l'ITB.

Extrait du témoignage

« Mon inscription à l'ITB est le fait du hasard, et d'un concours de circonstances. En 1950 il y a eut une circulaire de l'Institut Technique de Banque annonçant la création d'une formation dont l'inscription est possible à tous salariés ayant 5 ans d'ancienneté, ou ayant un CAP. Je ne remplissais aucune de ces conditions !!.

Je tentai toutefois ma chance, et demandai à suivre la formation. Ma candidature fût retenue.

Le contexte européen et international était particulier.

La France sortait d'une année de subsistance. Les tickets de rationnement venaient de disparaître. Les conditions de vie s'amélioraient. On pouvait enfin mieux s'habiller.

Pour les hommes, le costume trois pièces était considéré comme un élément de reconnaissance sociale.

Au plan bancaire, la France s'était affranchie du travail de la conservation. Elle voulait développer tous les métiers permettant la gestion de la monnaie avec le concours de la Banque de France.

C'est « grâce » à ce contexte international flou que l'idée de créer l'ITB a germé. Ceci avait pour but de structurer les connaissances et besoins d'évolution des métiers de la banque face à ces différentes évolutions réglementaires.

Il fallait être particulièrement motivé et assidu pour obtenir le diplôme. Il n'existait aucun ouvrage de référence propre à la formation, comme cela peut être le cas aujourd'hui.

Pour obtenir le diplôme, il fallait passer avec succès des examens écrits après chacune des deux années et une épreuve orale en fin de formation.

En début d'année, l'amphithéâtre, où se tenaient les cours, était complet. Puis très vite pendant l'année, on observait de nombreuses défections. Il n'était pas rare de constater que la plupart des étudiants ITB avaient déjà d'autres diplômes. Aussi, il est possible qu'ils aient considéré l'ITB comme une formation secondaire, ce qui n'était absolument pas mon cas, puisque je n'ai aucun autre diplôme.

Je suis admiratif à l'égard des personnes qui travaillent dans les banques aujourd'hui, car ils sont des scientifiques au regard des manuels. A mon époque, le travail dans une banque s'apparentait à du travail d'épicier.

Je garde de très bons souvenirs de cette formation. Cette rencontre à l'occasion de l'AG de l'AITB est pour moi un moment fort, très émouvant, que je ne pense pas oublier de si tôt. »

Présentation des dossiers 2011 (suite)

- **L'accès sécurisé « web-conférences »**

Les conférences qui sont organisées par les AITB régionales, doivent, désormais et par défaut, être enregistrées (sauf cas exceptionnels). Ceci permet d'alimenter le site internet en web-conférences, et de partager ainsi cet événement avec l'ensemble des AITB régionales et des adhérents.

Leur accès est fermé et soumis à une identification par login remis lors de l'adhésion à l'AITB.

Le conférencier a un droit à l'image sur l'enregistrement de sa conférence, en amont du chargement sur le site internet, afin de retirer certaines parties s'il le souhaite.

Une charte entre l'AITB et le conférencier doit être signée afin que soit respecté le principe des droits d'auteurs sur les informations diffusées.

- **La Communication**

Le nouveau logo de l'AITB a été voté en mars 2011. Il est constitué d'un logo principal, décliné par AITB régionale. Il est demandé que ce dernier soit utilisé systématiquement dans toute communication, sans modification de couleur ou de police de caractère.

Une réflexion est à mener quant à la mise en place d'une charte graphique (modèle de courrier, de pwt etc). Le bureau de l'AITB, reviendra en cours d'année auprès des AITB régionales sur ce sujet.

Les associations ITB hors de nos frontières

Patrick Diamant-Berger rappelle les règles statutaires de l'AITB, par lesquelles des associations non françaises ne peuvent être adhérentes de l'AITB.

A ce jour, on dénombre quelques associations des diplômés ITB actives à l'étranger : au Cameroun, en Cote d'Ivoire, en Guinée Conakri et en Tunisie.

Concernant cette dernière, elle a émis le souhait de pouvoir être adhérente de l'AITB. Afin de nourrir les premiers échanges avec l'assemblée, une présentation succincte de l'ATD.ITB est effectuée par sa présidente, Mme Ahlem Ben ZINE EL ABIDINE assisté de Jean-Marc Rouquerol.

L'association a été créée en 1994, à Tunis, par un groupe de diplômés. Elle regroupe plus de 1100 diplômés à ce jour.

Les échanges au cours de l'AG présentent différents scénarii envisageables. Afin de pouvoir définir le schéma organisationnel le mieux adapté pour chacune des parties, un groupe de travail se constitue avec G. Marion, S. D'Isanto, B. Dja Daouadji et J-M. Rouquerol pour travailler sur le sujet de l'Ouverture de l'AITB aux associations hors de France.

Les diplômés de l'ITB à l'International

Ponctuellement l'AITB est sollicité par des demandes d'adhésion de diplômés qui ne résident pas en France. La refonte du site, permettant notamment l'adhésion en ligne, devrait rendre ces sollicitations plus régulières.

Le bureau émet le souhait que l'AITB puisse dans ce cas, enregistrer à son niveau l'adhésion.

Les appels de cotisations

Le bureau émet le souhait que la cotisation à l'AITB soit variable, et harmonisée au niveau national selon certaines catégories d'adhérents.

A cet effet, le trésorier et son adjointe remettent à l'assistance un support présentant la gamme tarifaire, issue des différents échanges avec les membres du bureau.

En complément des diverses catégories présentées, Eric Gimenez émet l'idée de la mise en place d'une cotisation à vie, moyennant l'engagement de payer immédiatement plusieurs années de cotisations, puis d'assurer la gratuité de l'adhésion à vie.

Une personne de l'assemblée s'interroge sur la qualification de « membre Bienfaiteur » qui prête à interprétation, et mettre en porte-à-faux l'AITB vis-à-vis de cabinets de recrutement non annonceurs par exemple.

Jean-Claude Thomas indique qu'il s'agit souvent, comme cela s'est vu par le passé avec le Crédit Lyonnais, de dons d'établissement financiers.

L'assemblée reconnaît toutefois qu'il serait nécessaire de définir précisément cette catégorie.

Il est proposé la constitution d'un groupe de travail composé d'Eric Salvatore, Eric Gimenez et Marie Cha pour travailler sur ces sujets

Point financier concernant l'AITB

Steeve BRIERE et Marie CHA présentent de manière détaillée à l'aide de supports, les deux canaux de paiement (Hors site internet / Site internet)

Un reporting sera fait à 90 + 8 jours auprès des AITB régionales concernant les cotisations reçues au niveau de l'AITB.

Dans le cas où l'AITB régionale enregistre à son niveau l'adhésion et l'encaissement des cotisations, il conviendra d'effectuer le reversement à l'AITB régulièrement et sans délai afin que le nouvel adhérent puisse obtenir rapidement ses codes d'accès au site internet.

Un plan de trésorerie prévisionnel est présenté à l'assemblée.

On observe une nette amélioration de la trésorerie grâce à l'encaissement des insertions publicitaires dans l'annuaire, et des prévisions positives grâce à une évolution des adhésions, du fait de redémarrage de certaines assos comme de la parution de l'annuaire.

DELIBERATIONS

Au préalable, Serge ROBIN, Secrétaire Général Adjoint, demande l'agrément au Conseil d'Administration pour prendre en compte l'existence de l'AITB Alsace, tout nouvellement créée.

Pour cela il se réfère à l'article V des statuts de le l'AITB, dont la lecture d'un extrait est faite ;
« ...Les associations qui n'auront pas fait partie de l'AITB au moment de sa création pourront y être admises, à condition : d'en exprimer la demande auprès du Président de l'AITB, de donner leur adhésion aux statuts de l'AITB, et de s'engager à acquitter la cotisation annuelle, ainsi qu'il est dit aux présents statuts... »

Revoir le nombre de votant : les pdts d'aitbs présents ou leur représentant, ainsi que les administrateurs de la fédé élus en janvier dernier. Ca doit faire un nombre plus important. De mémoire S. Pekmez m'avaiyt donné un pouvoir. Précise aussi que le quorum est bien atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le bureau de l'AITB Alsace confirme adhérer à ces conditions.

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

L'AITB Alsace est la 21° AITB régionale membre de l'AITB.

o **1ère résolution : Election des nouveaux administrateurs**

L'article VI des statuts précise que « Les membres du Conseil sont élus pour 6 ans, le renouvellement intervenant par tiers tous les deux ans. » et précise par ailleurs « En cas de vacance (d'un poste d'administrateur) il est pourvu le plus rapidement possible, par les soins du Conseil d'Administration, à une nouvelle désignation par cooptation (à faire valider à l'Assemblée Générale suivante)

« Le nombre d'administrateurs élus par l'AG (...) ne pourra excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration ». Pour 21 associations membres de l'AITB, le nombre d'adminsitrateurs élus pourra etre donc de : $21/2 = 10$, soit au total $10/(21+10)$ soit $10/31$, soit inférieur au tiers.

A ce jour, 6 administrateurs ont été élus : Il s'agit de Patrick Diamant-Berger, Marie Cha, Sophie Ribaud, Jeannine Henrot, Catherine Roupie, Nadia Jlida.

A noter la démission de Sébastien Langlois, Séverine Enescaux et Claudine Barata en cours d'année.

4 nouveaux administrateurs peuvent donc être élus.

4 candidatures sont déclarées à ce jour : Magali Routhe, Frédéric Bouley, Mehdi Mesrour, et Jean-Pierre Sandor.

Ces candidatures sont soumises au vote, une à une. Le résultat des votes est identique pour chaque candidature :

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

Les candidats sont tous élus à l'unanimité.

Le Président félicite et souhaite la bienvenue à ces 4 nouveaux administrateurs.

o **2^{ème} résolution : Constitution du Bureau et du comité opérationnel.**

Le Conseil d'Administration fait appel à candidature. Le Bureau propose de modifier l'intitulé des fonctions de « responsables d'équipes », pour indiquer la responsabilité de la fonction directement. Ainsi, le Responsable de l'équipe des partenariats devient le responsable des partenariats.

• **Constitution du bureau de l'AITB et du comité opérationnel.**

Les 10 administrateurs élus exercent des responsabilités au sein du comité opérationnel.

Le **bureau de l'AITB** sortant est constitué de :

- Un Président : **Patrick Diamant-Berger**
- Un Vice-Président : **Jean-Marc Rouquerol***
- Un Secrétaire Général : **Serge Robin*** (Coopté par le Bureau)
- Un Secrétaire Général adjoint :
- Un Trésorier : **Steeve Brière***
- Un Trésorier adjoint : **Marie Cha**

() Administrateur au titre de sa fonction de Président d'association régionale.*

Les statuts ne prévoyant pas de durée de mandat pour la fonction au sein du bureau, le mandat est donc par défaut d'une durée d'un an.

Les candidatures déclarées pour les fonctions au sein du bureau sont :

Steeve Brière pour la fonction de Trésorier adjoint,

Marie Cha pour la fonction de trésorière

Nadia Jlida pour la fonction de secrétaire générale adjoint

Serge Robin pour la fonction de Secrétaire général

Jean-Marc Rouquerol pour la fonction de vice-Président

Patrick Diamant-Berger pour la fonction de Président.

Pas d'autres candidatures déclarées pour chacune de ces fonctions.

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Le **Comité opérationnel** de l'AITB est constitué de 6 membres du bureau et de 4 postes d'administrateurs.

Les sièges vacants ou à renouveler du comité opérationnel sont ouverts aux administrateurs de l'AITB.

Les candidatures déclarées à ce jour sont :

- **Mehdi Mesrour** : Webmaster
- **Sophie Ribaud**, Partenariat
- **Jeannine Henrot** : Annuaire
- **Magali Routhe** : Annuaire
- **Catherine Roupie** : web-conférences
- **Frédéric Bouley**, web-conférences
- **Jean-Pierre Sandor**, qui s'inversera sur une mission à définir ultérieurement.

Ces candidatures sont soumises au vote, une à une.

Les candidats suivants sont élus à l'unanimité : Mehdi Mesrour, Sophie Ribaud, Jeannine Henrot, Magali Routhe, Frédéric Bouley, Jean-Pierre Sandor.:

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

La candidature de Catherine Roupie emporte les suffrages suivants :

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 1
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 10**

La candidate est élue à la majorité absolue.

o **3^{ème} résolution : Modification du Chapitre III - Article XV : Ressource**

Afin d'assurer une coordination nationale au niveau des montants de cotisations sollicités auprès des adhérents des AITB Régionales, il est proposé l'ajout d'un alinéa comme suit :

Chaque Association devra appliquer, suivant la catégorie du cotisant (étudiants, diplômés, ...) le montant des cotisations définies chaque année par l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration

Décision soumise au vote

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

La résolution est adoptée à l'unanimité

o **4^{ème} résolution : Montant des cotisations pour 2012**

Etudiants 1^{ère} année : gratuité

Etudiants 2^{ème} année : 20 euros

Diplômés :

45 euros ou 35 euros si le paiement s'effectue par prélèvement bancaire

Couple diplômés : 70 euros donnant droit à un annuaire

Couple diplômés : 80 euros donnant droit à deux annuaires

Maîtres de conférences :

45 euros ou 35 euros si le paiement s'effectue par prélèvement bancaire

Diplômés retraités :

30 euros ou 25 euros si le paiement s'effectue par prélèvement bancaire

Décision soumise au vote

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

La résolution est adoptée à l'unanimité

o **5^{ème} résolution : Modification du Chapitre I – Article V : Composition, et du chapitre III - Article XV : Ressource**

Afin de permettre aux diplômés n'ayant pas d'AITB à proximité en capacité de les accueillir, en France comme à l'étranger, il est proposé la modification de l'article V comme suit :

L'AITB se compose essentiellement des Associations adhérentes qui devront être agréées par le Conseil d'Administration et dont les statuts sont conformes au modèle approuvé par celui-ci.

L'AITB pourra également accueillir des « membres diplômés », à la condition que ceux-ci ne dépendent pas géographiquement d'une AITB régionale membre de l'AITB en capacité de les accueillir. Ces membres ne disposeront pas de droit de vote.

La modification de l'Article XV – Ressources, précise notamment :

Les diplômés ITB adhérents directement à l'AITB, dans le cas énoncé à l'article III, seront soumis au paiement de la cotisation correspondant à l'une des catégories répertoriées, dont le montant est voté en AG.

Décision soumise au vote

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

La résolution est adoptée à l'unanimité

- o **6^{ème} résolution : Ventilation de la part de la cotisation entre les AITB régionale et l'AITB**

L'article XV des statuts précise « Chaque association devra acquitter annuellement une cotisation globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration »

Le Conseil d'Administration propose de maintenir la part revenant à l'AITB au montant fixée lors de la dernière Assemblée Générale, avec une disposition dérogatoire pour les adhérents étudiants de 2^o année.

La répartition du montant de la cotisation à verser à l'AITB, pour l'année civile 2012 est proposée à :

- Pas de versement pour les adhérents étudiants de 1^{ère} année
- 5 Euros pour les adhérents étudiants de 2^{ème} année.
- 10 Euros pour les autres catégories d'adhérents

Décision soumise au vote

- ✓ Nombre de votes CONTRE = 0
- ✓ Nombre de votes ABSTENTION = 0
- ✓ **Nombre de votes POUR = 11**

La résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président conclue la journée en remerciant chacun de sa participation, et en félicitant l'AITB de cette nouvelle étape franchie.

La séance est levée à 17h00.